**COMMUNE DE CARO**
**Département du**
**Morbihan**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260526-202659-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# CONSEIL MUNICIPAL
# SEANCE DU 26 MAI 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-six mai deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mai 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Antoine DEMORTIER, Lucas CHEVALIER et Gaël LONGUET.

Absents excusés : Madame Marie-Annick DUBOIS et Monsieur Yann PION.
Pouvoir : de Monsieur Yann PION à Madame Monique RIAUD
Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

---

**N°2026-59 – Installation d'une borne de recharge pour véhicules électrique**

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment les dispositions de l'article L.2122-1-4,
Vu le Code de la construction et de l'habitation,
Vu la Loi Climat et résilience,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'obligation pour les collectivités d'installer des bornes de recharges électriques sur le territoire communal,

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur le principe d'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Se prononce** favorablement sur le principe de l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électrique sur le territoire communal et plus particulièrement à proximité de la salle des fêtes communale,

**Ajoute** qu'un avis public de mise en concurrence suite à manifestation d'intérêt spontanée portant sur l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sera affiché pendant le délais réglementaire.

**Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD